

PROJET FORÊT COMESTIBLE A LOBBES

Rencontre du 11/10/19 Petits Semis et Agnès Moreau, Echevine de l'environnement

Contexte :

Suite à la demande introduite par l'association « Les Petits Semis » adressée au Collège de la commune de Lobbes en avril dernier, de disposer d'un terrain communal à boiser afin d'édifier une forêt comestible, une parcelle a pu être identifiée par la commune à cette fin (45 ares de 300m de long sur 15m de large face au Proxy Delhaize de Lobbes, entre la route provinciale et le zoning).

Dans un premier temps, Les Petits Semis avait sollicité un droit effectif sur les terres en vue de pérenniser le projet, nonobstant les différentes mandatures, sous la forme d'un bail emphytéotique ou de convention d'occupation de longue durée. Agnès Moreau a été mandatée par le Collège pour mettre au point un projet de convention d'occupation. Au vu des contraintes imposées par la convention proposée (obligation de constitution de l'association de fait en asbl, responsabilité des Petits Semis au niveau de l'entretien et en cas d'accident) et de l'absence des garanties d'avenir attendues, l'idée de la convention d'occupation a été abandonnée au profit d'un accord verbal de partenariat pour la constitution du site.

Etant donné qu'Agnès Moreau avait introduit en septembre une demande d'arbres fruitiers auprès de la Région Wallonne dans le cadre de la semaine de l'arbre, la commune sera partie prenante du projet et restera le porteur officiel. En ce qui concerne la main d'oeuvre, il a été convenu qu'un appel serait lancé au pcdn, et à la communauté Petits Semis pour les jours importants de plantation. L'entretien annuel (débroussaillage), quant à lui, pourrait être fait par la ferme de Forestaille, les ouvriers communaux ou à défaut, un appel à une eef sera lancé par les PS.

PV de la rencontre :

Agnès doit encore questionner la direction des routes pour obtenir l'autorisation de boiser le bout de parcelle qui se prolonge vers le rond point et entre les arbres le long de la route provinciale.

Agnès nous a informé que l'accord de la Région Wallonne pour la vingtaine de fruitiers commandés (pommiers, poiriers, pruniers et petits fruitiers) n'a pas encore été reçu vu le retard consécutif au changement de gouvernement. Il est probable que les plantations d'arbres ne pourront se faire qu'en décembre. De son côté, l'association Petits Semis a constitué une pépinière qui comporte déjà plusieurs centaines de plants prêts à être repiqués, et des semis sont en cours.

Agnès nous annonce qu'elle va introduire une demande de subside auprès d'INTERREG avant la fin octobre, où une enveloppe de 2000€ peut être obtenue pour l'achat des piquets et poteaux nécessaires à la plantation, les arbres manquants ci-dessous, le panneau explicatif du site (dont le texte sera rédigé de commun accord), des tuteurs en bambou pour signaler l'emplacement des jeunes plants, des intrants pour amender le sol.

A ce sujet, les Petits Semis s'engagent à faire des prélèvements de sol en vue de le faire analyser. Par exemple, l'épandage de calcium pourrait être nécessaire en cas de sol trop acide.

Afin de sécuriser les jeunes plantations et éviter que des véhicules ne circulent sur la parcelle, la commune fournira du ruban rayé rouge et quelques piquets qui servira de cerclage du terrain.

Les petits semis s'engagent à financer les postes (arbres, piquets, intrants) que la commune ne serait pas en mesure de prendre en charge, suite à un défaut de subsidiation.

La plantation se fera en deux temps.

Un premier gros « coup » de plantation en décembre prochain avec tous les plants disponibles (voir tableau ci-dessous) au cours duquel la plupart des haies et les grands arbres seront mis en place.

Dans un second temps, la biodiversité végétale du site sera construite d'année en année par les Petits Semis qui viendront planter de nouvelles variétés au fil des saisons, des besoins de la forêt, des plants disponibles.

Il a été convenu que l'association PS resterait « gardienne bienveillante » de la forêt dans la durée. Elle battra le rappel quand ce bien commun aura besoin des soins dans ses premières années de vie.

Côté route, entre les arbres, il y aura lieu de construire une haie de sécurité qui ne montera pas trop haut afin de ne pas créer trop d'ombre à l'intérieur de la parcelle. Ce sont des petits fruitiers type cassissier ou groseillers qu'il faudra planter à min 1 mètre d'interval.

Côté zoning, la haie sera faite de figuiers à marcotter (5 mètres d'écart), caragana arborescens, argousier, goumi, sureau, etc...

Au nord, une haie de noisetiers pourrait être placée, à la condition que la récolte n'expose pas les usagers à des risques point de vue circulation routière. Des arbres francs seront également plantés (pommiers, châtaignier ou tilleul ou chêne ?).

Il faudra construire des palissades pour y faire grimper vignes et kiwis qui feront bon ménage.

Le terrain comporte deux zones humides : le bout de langue de la parcelle la plus au sud et le morceau le plus au nord, près du rond point. Un essai avec 3 noyers et un châtaignier peut être tenté.

<u>Grands fruitiers</u>	<u>Origine</u>
pommier HT : min 8 mètres	

<p>prunier HT : min 6 mètres poiriers DT : min 5 mètres</p>	<p>Région Wallonne (semaine de l'arbre)</p>
<p>un pommier franc</p>	<p>pps (+-20 de stock)</p>
<p>un tilleul, 4m haut, idéal à l'ombre, feuilles comestibles</p>	<p>à acheter</p>
<p>un chêne</p>	<p>Pépinière Petit Semis</p>
<p>laurier sauce (ombre)</p>	<p>à acheter</p>
<p>cognassier : sol argileux (résistante mosporiose : krymsk,serbian gold, monstrueux vranja,portugal)</p>	<p>à acheter</p>
<p>nèfliers allemand (supporte l'ombre)</p>	<p>à acheter (ou bouture pps)</p>
<p><u>Petits fruitiers supportant l'ombre (à placer côté route)</u></p>	
<p>aronia</p>	<p>pps (2 stocks)</p>
<p>cassissiers</p>	<p>pps (+-50 de stock) + 70 RW</p>
<p>groseilles à maquereaux</p>	<p>pps</p>
<p>groseilles rouges</p>	<p>pps + 200 RW</p>
<p>caseillers</p>	<p>pps</p>
<p>framboisiers</p>	<p>pps + 30 RW</p>
<p><u>Arbustes 2 à 4 (haie à placer côté zoning):</u></p>	
<p>goji (ok mi-ombre, peu exigeant)</p>	<p>pps (5 de stock)</p>
<p>figuier : tous types sol mais sec (brown turkey)</p>	<p>pps (+- 20 de stock- plantation en avril 2020)</p>
<p>asiminier</p>	<p>pps (à semer)</p>
<p>caragana arborescens (fixateur d'azote)</p>	<p>pps (semis en cours)</p>
<p>argousier (tb haie)</p>	<p>pps à semer</p>
<p>goumi (fixateur azote)</p>	<p>à acheter</p>
<p>aulne vert (fixateur azote)</p>	<p>à acheter</p>
<p>réglisse romaine (azote)</p>	<p>à acheter</p>
<p>sureau</p>	<p>pps</p>
<p>ricin</p>	<p>pps (4 de stock)</p>
<p>vignes</p>	<p>pps</p>
<p>kiwi</p>	<p>pps</p>
<p><u>Fruitiers à coque (à placer en haie ou au centre de la forêt)</u></p>	
<p>noyer noir (peu exigeant et croissance rapide)</p>	<p>pps 50 de stock pps à semer</p>
<p>châtaignier (a besoin de pollinisateur, aime sec et acide)</p>	<p>pps (20 de stock)</p>

noisetiers (supporte l'ombre, sol drainé)	à acheter
faux pistachier – staphylea pinnata	à acheter
Xanthoceras sorbifolium	à acheter
<u>Plantes couvre sol :</u>	pps
consoude,	pps
sauge,	pps
rhubarbe,	pps
ail des ours,	pps
fraisiers,	pps
menthe,	pps
origan,	pps
hostas,	pps
topinanbour,	pps
trèfle blanc,	pps
bettes,	pps
choux daubenton vivaces,	pps (10 de stock)
mélisse,	pps
mauve,	pps
artichaut,	pps
cardes,	pps
arroche	pps
légumes perpétuels, etc...	pps
si sol acide (ph : 4 à 6): châtaignier,	pps
myrtille, rhubarbe, framboise, lupin vivace,	
etc	
si zone humides : piment royal, haricots bleus (decaisnea fargesii, ok mi-ombre), aulnes, bouleaux, aubépines (ok ombre), arbre aux cloches d'argent, baie de mai	à acheter

La prochaine rencontre avec Agnès Moreau a été fixée le 6 novembre à 15h sur la parcelle. Vous y êtes tous les bienvenus !

Entre-temps, Jean-Paul Marichal et moi-même suivront un cours en forêt comestible organisés par l'association Permavanti.

A tout bientôt

Patricia Gobert

